

## Compte rendu de la réunion du mardi 16 mai 2023

La Présidente ouvre la séance à 21h02.

Présents : 11

Absent : 0

Le secrétaire de séance est Fournier Fabien.

### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du 12 Avril 2023

2. Taux d'imposition des taxes directes locales

Rectification de la décision prise lors de la dernière réunion du Conseil. Il avait été décidé d'augmenter la taxe d'habitation de 0,1 %.uniquement pour la TH

Cette option n'étant pas valide, après délibération le Conseil décide à 11 voix pour, d'appliquer cette augmentation aux 3 taxes.

3. Signature de la convention avec Aveyron Ingénierie

Instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation des sols.

Après délibération le Conseil accepte à l'unanimité.

4. Temps de travail / Journée solidarité

Pour un agent à temps complet,

- la durée hebdomadaire de temps de travail effectif est fixée à 35 heures ;
- la durée annuelle de temps de travail effectif est de 1 607 heures, heures supplémentaires non comprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre ce texte pour l'employé concerné.

- La suppression de tous les jours de congés non prévus par le cadre légal et réglementaire, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail.
- D'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant :

Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congés annuels, de la façon suivante, à savoir :

la journée de solidarité sera fractionnée de la façon suivante : 3 minutes de plus de travail pendant 30 jours, pour un agent à temps complet.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

5. Syndicat Mixte des Eaux

- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA à la Commune de MILHARS (81)

Après délibération, le Conseil accepte.

- Approbation de la Révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala

Après délibération, le Conseil accepte.

## 6. SIEDA

Délibération Communes rurales / Adhésion au groupement de commandes

- Entretien des installations d'éclairage public de la commune
- Renouvellement des luminaires et optimisation énergétique des installations

Après délibération, le Conseil accepte le tout.

## 7. Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent

Mme Malorie FABRE a démissionné de son poste à l'agence postale et termine son contrat le 05 juillet 2023. Une autre personne sera recrutée, débutera le 19 juin 2023 et sera en formation jusqu'au 05 juillet 2023 où elle prendra son poste.

Un premier contrat sera donc établi pour la période allant du 19 juin au 05 juillet 2023.

Après délibération, le Conseil valide ce recrutement non permanent.

## Questions diverses

### a) RD 993

Une rencontre aura lieu dans les jours à venir avec M Varoquier, responsable des réseaux routiers Aveyron sud, pour approfondir le projet de réhabilitation et d'aménagement de la traversée du village avec le dispositif de ralentissement.

### b) Plan « 5000 terrains de sport

Une demande va être faite pour des tables de ping-pong extérieures.

### c) Bibliothèque

La bibliothèque va être déplacée dans l'aile droite de la mairie afin de libérer l'ancien local qui accueillera le nouveau bureau de poste.

### d) Tables extérieures

Des tables de pique-nique vont être installées dans tous les villages de la commune.

### e) Aménagement de l'agence postale

Des petits aménagements sont à réaliser pour la nouvelle agence postale dont le déménagement devrait avoir lieu en septembre.

### f) Cimetière Montjoux

Une première tranchée va être réalisée pour faire un sondage au niveau des écoulements d'eau souterrains.

g) Epicerie

Un devis de l'entreprise JULIEN\_d'un montant de 1768,68€ pour l'installation de deux volets roulants à l'épicerie a été validé.

Un deuxième devis, d'un montant de 392€, a été accepté pour une la pose d'une crémone pompier à la porte d'entrée de l'épicerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h47.

